



Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 24 mars 2023

Le 24 mars 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

Présents: M. SALENGRO Roland, Maire. Mmes BERTON Dominique, DEHIÈRE Aurélie, DESOMBREUX Clarisse, DUPART Marlène, MM. LENOIR Christian et MAUZÉ Jean-François.

Absents :

M. GABELLE Simon a donné procuration à Mme BERTON Dominique.

M. DELHAYE Guillaume a donné procuration à M. LENOIR Christian.

M. DUFOUR Frédéric.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 7
- Représentés : 2
- Absent non représenté : 1

Date de la convocation : 17/03/23

Date d'affichage : 17/03/23

Objet des délibérations

1. Vote du compte de gestion 2022
 2. Vote du compte administratif 2022
 3. Affectation des résultats
 4. Vote des taxes foncières
 5. Tarification de la salle polyvalente (location et charges)
 6. Vote du budget primitif 2023
 7. Autorisation pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 27 janvier 2023
--

Le compte-rendu est validé par le conseil : 6 voix pour, à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter.

Vote du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour. Tous les membres présents en exercice ont signé au registre des délibérations.

Vote du compte administratif 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022, en précisant les particularités budgétaires, tel que le paiement de deux années de contributions aux frais de scolarité de l'école de Vendegies et de deux années de cotisation au SIDEN-SIAN au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté		71 092.40 €		42 195.55 €		113 287,95 €
Opération de l'exercice	894 083.87 €	907 511.79 €	195 073.77 €	250 122.54 €	1 089 157,64 €	1 157 634,33 €
TOTAUX	894 083.87 €	978 604.19 €	195 073.77 €	292 318,09 €	1 089 157,64 €	1 270 922,28 €
Restes à réaliser	76 475.04 €				76 475.04 €	
Résultat de clôture	970 558.91 €	978 604.19 €	195 073.77 €	292 318,09 €	1 165 632.68 €	1 270 922,28 €
Résultat définitif		8 045.28 €		97 244,32 €		105 289.60 €

M. le Maire ne pouvant pas prendre part au vote, il sort de la salle, momentanément remplacé par Mme BERTON pour la présidence de la réunion et l'organisation du scrutin.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 8 voix pour.

Affectation des résultats

Le compte administratif de l'exercice 2022, précédemment approuvé présente :

- un excédent de fonctionnement de **97 244.32 €**
- un excédent d'investissement de **8 045.28 €**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour, d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement, la somme de **47 321.72€** sera affectée au compte 1068, le reste égal à **49 922.60 €** sera destiné à la réduction des charges de fonctionnement et sera reporté au compte R002 du Budget Primitif 2023,
- En investissement, la somme de **8 045.28 €** sera reportée au compte R001 du Budget Primitif 2023.

Une copie de la présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai.

Vote des taxes foncières et taxes d'habitations secondaires

Pour mémoire, la loi de finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation pour les habitations principales.

Pour rappel, suite à cette réforme le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19.29%, a été additionné au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de reconduire le taux appliqué en 2022.

	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35.49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	42.15 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	11,29 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour, de ne pas augmenter les taux et donc d'appliquer les valeurs présentées ci-dessus :

Tarification de la salle polyvalente

Monsieur le maire informe l'assemblée que les tarifs de la salle polyvalente n'ont pas changé depuis 2020. Compte tenu de l'inflation, les tarifs doivent être actualisés.

Après avoir débattu des différentes options possibles, le conseil municipal a fixé les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente avec application pour toute nouvelle location à compter du 1^{er} avril 2023 (mais sans rétroactivité).

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE		
	Week-end et jours fériés	En semaine
SOMMAINGEOIS	300 €	150 €
EXTERIEURS	450 €	225 €
ASSOCIATIONS (de Sommaing et de Sommaing/Vendegies)	225 €	120 €
PARTICIPATION AUX CHARGES ET CAUTION		
GAZ	0.50 € le m3	
ELECTRICITE	0.20 € le kWh	
CAUTION	300 €	
CAUTION MENAGE	100 €	
TARIF LOCATION DU MATERIEL (hors location de salle)		
TABLES RECTANGULAIRES	2.00 €	

TABLES RONDES	5.00 €
CHAISES	0.40 €

Il est rappelé que les signataires du contrat de location doivent être les locataires officiels de la salle et que les Sommaingeois ne peuvent bénéficier que d'une seule location à tarif réduit par an.

Toutes les associations de Sommaing et Sommaing/Vendegies bénéficieront d'une location gratuite par an.

Il est également rappelé que les arrhes des locations annulées ne seront remboursées par la commune que si la salle est relouée à la même date par une autre personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour,

Vote du budget primitif 2023

Il est présenté au Conseil les grandes lignes du budget principal de la commune pour 2023 en vue de son approbation et il est proposé le vote par chapitre selon les tableaux et les annexes joints à la présente délibération.

<i>INVESTISSEMENT</i>	DEPENSES	RECETTES
Voté en 2023 y compris le compte 1068	362 500.00 €	354 454.72 €
Solde d'exécution reporté R001		8 045.28 €
TOTAL INVESTISSEMENT	362 500.00 €	362 500.00 €
<i>FONCTIONNEMENT</i>	DEPENSES	RECETTES
Crédit de fonctionnement au titre de 2023	265 476.08 €	215 553.48 €
Résultat de fonctionnement reporté R002		49 922.60€
TOTAL FONCTIONNEMENT	265 476.08 €	265 476.08 €

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité des l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour.

Autorisation pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Devant faire face à un accroissement temporaire d'activité, suite à l'arrêt maladie de l'employé communal, M.le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 01/04/2023 au 30/06/2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 mois sur une période de 12 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 385 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour.

Questions diverses

- Audit énergétique de la salle polyvalente et de la maison des associations
- Installation d'un marchand de légumes tous les jeudis de 13h à 16h à compter du 6 avril. 6 avril, de 13h à 16h
- Révision en cours du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Course cycliste Paris-Roubaix le dimanche 9 avril (passage par la rue de Denain)
- Parcours du cœur à Bermerain le dimanche 23 avril
- Course cycliste « 4 Jours de Dunkerque » le vendredi 19 mai (passage par la rue de Denain)
- Réunions de travail pour la réfection de la maison des associations (iNord)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.